

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÈGLEMENT #898-23

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement #898-23 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructure ou d'équipements municipaux

Avis est par la présente donné par la soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et greffière trésorière, que le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution lors de l'assemblée tenue le 6 novembre 2023 d'un projet de règlement portant le numéro 898-23, tiendra une <u>assemblée publique d'information et de consultation le mercredi 29 novembre 2023 à compter de 18h30 dans la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.</u>

Ledit projet de règlement numéro 898-23 consiste à prévoir une contribution destinée à financer des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de piedmont

Ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire monsieur Martin Nadon ou le président de l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 8° JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Caroline Aubertin

Directrice générale et greffière trésorière